



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/83  
24 janvier 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

**RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DE L'ORGANE EXÉCUTIF**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Paragraphes</u>
Introduction .....	1 – 7
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	8 – 9
II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE ET DE LA ONZIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT QUI INTÉRESSENT L'ORGANE EXÉCUTIF .....	10 – 11
III. AJUSTEMENT PROPOSÉ À L'ANNEXE II DU PROTOCOLE D'OSLO DE 1994 .....	12 – 14
IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE .....	15 – 20
A. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP).....	15 – 17
B. Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé humaine et l'environnement .....	18 – 20

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<u>Paragraphes</u>
V. RÉEXAMEN DES PROTOCOLES ET AUTRES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES .....	21 – 44
A. Protocole relatif aux métaux lourds.....	21 – 26
B. Protocole relatif aux polluants organiques persistants.....	27 – 29
C. Substances nouvelles .....	30 – 36
D. Protocole de Göteborg .....	37 – 40
E. Création d'un groupe d'experts des particules .....	41 – 44
VI. ORIENTATION FUTURE DES ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION .....	45 – 56
VII. RÉUNION SPÉCIALE CONSACRÉE AU VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION .....	57 – 67
VIII. RESPECT DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PROTOCOLES .....	68 – 78
IX. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE.....	79 – 81
X. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION ...	82 – 84
XI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2005.....	85 – 86
XII. QUESTIONS FINANCIÈRES .....	87 – 96
XIII. QUESTIONS DIVERSES .....	97 – 99
XIV. ÉLECTION DU BUREAU .....	100 – 101
XV. ADOPTION DU RAPPORT .....	102

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**Annexes

- I. Décision 2004/1 sur la mise en œuvre de la Stratégie de surveillance de l'EMEP (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- II. Décision 2004/2 portant création d'une équipe spéciale des métaux lourds (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- III. Décision 2004/3 relative à la création d'un groupe d'experts des particules (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- IV. Décision 2004/4 relative à la création d'une équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques dans l'hémisphère Nord (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- V. Décision 2004/5 concernant le respect par la Slovénie de ses obligations au titre du Protocole d'Oslo de 1994 (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- VI. Décision 2004/6 concernant le respect par la Norvège de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- VII. Décision 2004/7 concernant le respect par la Grèce de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- VIII. Décision 2004/8 concernant le respect par l'Irlande de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- IX. Décision 2004/9 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole de 1988 aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- X. Décision 2004/10 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- XI. Décision 2004/11 concernant le respect par le Luxembourg de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- XII. Décision 2004/12 concernant le respect par les Parties des obligations relatives à la communication d'informations sur les émissions et à la notification de leurs stratégies et politiques (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1)
- XIII. Plan de travail pour l'application de la Convention, 2005 (voir ECE/EB.AIR/83/Add.2)
- XIV. Liste provisoire des réunions prévues en 2005 (voir ECE/EB.AIR/83/Add.2)
- XV. Financement à long terme de l'EMEP (voir ECE/EB.AIR/83/Add.2)

## Introduction

1. La vingt-deuxième session de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance s'est tenue à Genève, du 29 novembre au 3 décembre 2004.
2. Ont assisté à cette réunion des représentants des Parties à la Convention suivantes: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Communauté européenne.
3. Des représentants du Centre régional de recherche pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), représentant le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie orientale (EANET), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ont assisté à la réunion. L'Agence européenne de l'environnement (AEE) était également représentée.
4. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient présents: European Academies Science Advisory Council, Conseil international des associations de producteurs chimiques (ICCA), Union internationale des associations de prévention de la pollution atmosphérique (IUAPPA) et Union mondiale pour la nature (UICN).
5. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E), le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O), le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) et le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) de l'EMEP, ainsi que le Centre de coordination pour les effets (CCE), le Programme international concerté (PIC)-Eaux et le Programme international concerté (PIC)-Surveillance intégrée étaient également représentés.
6. M. H. Dovland (Norvège) a présidé la réunion et M. R. Ballaman (Suisse) a présidé l'adoption du rapport (chap. XV).
7. Le Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat, M. K. Bärlund, a prononcé une allocution dans laquelle il a notamment appelé l'attention sur la nécessité d'examiner des questions liées à la mise en œuvre en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (région de l'EOCAC).

## I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. L'ordre du jour (ECE/EB.AIR/82) a été adopté.
9. Le secrétariat a pris note des directives applicables à l'élaboration des rapports diffusés par le Secrétaire général, en vertu desquelles les rapports doivent être centrés sur les conclusions, les décisions et les questions de fond. Ces directives s'appliquaient aussi aux documents établis au titre de la Convention.

## **II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE ET DE LA ONZIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT QUI INTÉRESSENT L'ORGANE EXÉCUTIF**

10. Le secrétariat a rendu compte de la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe, tenue en février 2004, en notant l'intérêt des questions de développement durable examinées à cette occasion. Cet examen représentait une contribution aux travaux de la Commission du développement durable, qui se saisirait de la question de la pollution atmosphérique dans le cadre de la deuxième série de thèmes, en 2006/2007. Il a également été signalé que le Comité des politiques de l'environnement continuait de s'intéresser aux travaux sur les conventions de la CEE relatives à l'environnement.

11. Le secrétariat a fait le point sur l'état de la ratification de la Convention et de ses protocoles. Le Protocole de Göteborg ne nécessitait plus que deux autres ratifications pour entrer en vigueur.

### **III. AJUSTEMENT PROPOSÉ À L'ANNEXE II DU PROTOCOLE D'OSLO DE 1994**

12. Le Président a pris note de la proposition de Chypre, communiquée aux Parties par le secrétariat, concernant un ajustement à effectuer à l'annexe II du Protocole d'Oslo de 1994 pour permettre à ce pays d'y adhérer.

13. La délégation chypriote a fait part de l'intention de son pays d'adhérer au Protocole et a fait savoir qu'elle souhaitait participer davantage aux travaux relatifs à la Convention et à ses protocoles.

14. L'Organe exécutif a décidé d'ajuster l'annexe II du Protocole pour y inclure Chypre, en lui appliquant les plafonds d'émission suivants (en milliers de tonnes): 1980 – 28; 1990 – 46; 2000 – 53; 2005 – 48; 2010 – 39. Il a prié le secrétariat d'en informer le Dépositaire.

### **IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE**

#### **A. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)**

15. M. J. Schneider (Autriche), Président de l'Organe directeur de l'EMEP, a rendu compte des activités de l'EMEP ainsi que des résultats de sa vingt-huitième session (EB.AIR/GE.1/2004/2). Il a souligné qu'il importait d'améliorer la qualité des données d'émission. Il a signalé que les modèles du CSM-E pour les polluants organiques persistants (POP) et les métaux lourds allaient être revus. Compte tenu des différences entre la version révisée de 2002 et la précédente version des directives pour la notification des données d'émission, il a expliqué que des rubriques pour mémoire pouvaient être utilisées en tant que solution provisoire, mais qu'il faudrait à terme remanier ces directives. Il a appelé l'attention sur la stratégie révisée de surveillance adoptée par l'Organe directeur à sa vingt-huitième session et a proposé le texte d'une décision sur sa mise en œuvre à adopter par l'Organe exécutif. L'Organe directeur avait approuvé un projet de lettre au Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET) concernant l'adoption d'un arrangement officiel pour la collaboration (EB.AIR/GE.1/2004/2, par. 65 b)), qu'il avait soumis à l'Organe exécutif pour être signé par le Président.

16. La délégation néerlandaise a accueilli avec satisfaction la solution provisoire visant à remédier aux différences entre les deux versions des directives et s'est déclarée favorable à une révision ultérieure de celles-ci. D'autres délégations se sont prononcées en faveur d'une amélioration de la qualité des données d'émission.

17. L'Organe exécutif:

a) A pris note du rapport sur la vingt-huitième session de l'Organe directeur de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2004/2);

b) A accueilli avec satisfaction les conclusions positives de l'examen du modèle eulérien de l'EMEP et a noté de la nécessité de poursuivre les travaux sur les particules;

c) A noté les progrès accomplis dans le domaine de la modélisation, de la surveillance et de la notification des émissions de métaux lourds et a accueilli avec satisfaction la contribution de l'EMEP aux travaux préparatoires entrepris en vue de l'examen du Protocole relatif aux métaux lourds;

d) A noté les progrès accomplis dans les domaines de la surveillance et de la modélisation des POP, s'est félicité de la contribution de l'EMEP à l'examen du Protocole relatif aux POP et a pris note de l'intention du CSM-E de revoir ses modèles pour les POP et les métaux lourds;

e) A approuvé la stratégie de surveillance de l'EMEP pour la période 2004-2009 et a adopté la décision 2004/1 concernant sa mise en œuvre;

f) A accueilli avec satisfaction la publication du rapport d'évaluation de l'EMEP;

g) S'est félicité des progrès accomplis dans l'élaboration du modèle RAINS et du bilan positif de son examen, a pris note de l'élaboration de scénarios de référence et a engagé toutes les Parties à fournir les données nécessaires aux modèles d'évaluation intégrée;

h) A accueilli favorablement l'intention du CMEI d'organiser les 20 et 21 janvier 2005 à l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), à Laxenburg (Autriche), un atelier sur les méthodes d'évaluation intégrée et le modèle RAINS;

i) A accueilli avec satisfaction la note sur l'examen des inventaires des émissions et l'assurance de la qualité des données (EB.AIR/GE.1/2004/15) ainsi que la note sur les différences entre la version révisée et la précédente version des directives en matière de notification des données d'émission (EB.AIR/GE.1/2004/8), et a pris note de l'introduction de rubriques pour mémoire en tant que solution provisoire à ces décalages;

j) A reconnu combien il est important de poursuivre le programme d'amélioration des inventaires et a pris note de la nécessité de revoir ultérieurement les Directives de 2002 en matière de notification des données d'émission;

k) A engagé toutes les Parties à notifier des données sur les émissions de POP, de métaux lourds et de particules et à en améliorer la qualité;

l) A prié les Parties de communiquer au secrétariat, pour le 15 février 2005, les données d'émission pour 2003 ainsi que toute révision qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux données chronologiques conformément aux directives en matière de notification des données d'émission et à la lettre qui avait été envoyée aux chefs de délégation par le secrétariat, y compris des rubriques pour mémoire;

m) S'est félicité de la coopération continue et fructueuse de l'EMEP avec d'autres organisations internationales;

n) A approuvé l'échange de projets de lettres visant à établir un arrangement officiel entre la Convention et le CEPMMT et a approuvé leur signature;

o) A approuvé le projet de budget du CMEI pour 2005 (voir le document EB.AIR/GE.1/2003/4, par. 59), a approuvé le maintien au même niveau des budgets pour 2006 et 2007 et a engagé les Parties à tout mettre en œuvre pour garantir le financement nécessaire des travaux sur les modèles d'évaluation intégrée prévus dans le plan de travail.

#### B. Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé humaine et l'environnement

18. M. H. Gregor (Allemagne), Président du Groupe de travail des effets, a rendu compte des activités relatives aux effets et des résultats de la vingt-troisième session du Groupe de travail (EB.AIR/WG.1/2004/2). Il a appelé l'attention sur la nouvelle structure par polluant utilisée pour cette session. Il a pris note du rapport sur l'examen et l'évaluation des effets actuels de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées ainsi que du résumé révisé de ce rapport (EB.AIR/WG.1/2004/14/Rev.1) et du rapport commun présentant l'historique des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2004/3). Il a souligné que les protocoles actuels ne résoudraient pas les problèmes existants, notant, entre autres, que l'utilisation du nouveau modèle de l'EMEP se traduisait par des dépassements accrus des charges critiques. Il a mis l'accent sur d'autres questions (EB.AIR/WG.1/2004/2), notamment sur la révision du projet d'éléments de la stratégie à long terme du Groupe de travail et l'importance accrue accordée à l'azote.

19. La délégation néerlandaise a appelé l'attention sur l'amélioration de la présentation des tableaux financiers, qui facilitait l'évaluation de l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale. Les délégations autrichienne et suédoise ont fait des observations sur la nécessité d'opérer des réductions des émissions supérieures à celles qui sont prévues dans les protocoles actuels en vue de protéger durablement l'environnement.

20. L'Organe exécutif:

a) A pris note du rapport sur les travaux de la vingt-troisième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2004/2);

b) A noté les nouveaux progrès accomplis dans le cadre des activités relatives aux effets et les résultats importants obtenus par les programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/2004/3/Add.1) en ce qui concerne l'application de la Convention;

c) A accueilli avec satisfaction les progrès accomplis grâce à la coopération entre les organes relevant de la Convention, en particulier l'harmonisation des données sur le couvert terrestre et les cations basiques (EB.AIR/WG.1/2004/10/Add.1 et EB.AIR/WG.1/2004/15);

d) A réaffirmé l'importance de la participation active de toutes les Parties à la Convention, de la coopération efficace entre les programmes, les équipes spéciales et les centres de coordination et de leur étroite collaboration avec l'EMEP, et s'est félicité du resserrement des liens avec les institutions et organisations compétentes ne relevant pas de la Convention;

e) A noté que la responsabilité du PIC-Matériaux incombait désormais en commun à la Suède et à l'Italie, qui en assumeront conjointement la présidence à compter de janvier 2005;

f) A invité de nouveau les Parties à désigner des centres nationaux de liaison pour les activités/programmes relatifs aux effets auxquels elles ne participaient pas encore activement;

g) S'est félicité des progrès qui continuaient d'être réalisés dans l'application des modèles dynamiques (EB.AIR/WG.1/2004/13) et des éléments connexes du plan de travail concernant les travaux futurs;

h) A noté les progrès accomplis dans la mise au point de méthodes fondées sur les flux pour les niveaux critiques de l'ozone (EB.AIR/WG.1/2004/8) et de méthodes fondées sur les effets pour les métaux lourds (EB.AIR/WG.1/2004/10/Add.1);

i) A pris note du Manuel de cartographie révisé pour les seuils critiques et leurs dépassements, a confirmé que les données et cartes actualisées relatives aux charges critiques à l'échelle européenne (EB.AIR/WG.1/2004/10/Add.1) pouvaient être utilisées pour les travaux relevant de la Convention, et a noté les nouveaux appels lancés pour que soient communiquées des données sur les charges critiques de métaux lourds dans la région de l'EMEP, l'acidification et l'eutrophisation ainsi que les charges cibles;

j) A noté qu'il était important de continuer à communiquer les résultats et conclusions des activités relatives aux effets à la communauté scientifique, aux décideurs et au grand public, tant à l'échelon national qu'international;

k) A pris note du rapport de fond de 2004 sur l'examen et l'évaluation des effets actuels de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard, ainsi que du résumé révisé de ce rapport (EB.AIR/WG.1/2004/14/Rev.1);

l) A pris note du plan de travail à moyen terme actualisé pour la poursuite des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2004/4) et a invité le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP à continuer de coopérer étroitement à l'exécution des tâches prioritaires relevant de la Convention;

m) S'est félicité des efforts déployés par le Groupe de travail pour réorganiser ses réunions et ses conclusions de façon à les centrer davantage sur les polluants et favoriser la collaboration entre les PIC, et a prié le Bureau du Groupe de travail de poursuivre ces efforts.



## V. RÉEXAMEN DES PROTOCOLES ET AUTRES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

### A. Protocole relatif aux métaux lourds

21. L'Organe exécutif a noté que sa vingt-deuxième session était l'occasion de la première réunion des Parties au Protocole relatif aux métaux lourds.
22. M. R. Ballaman (Suisse), Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, a rendu compte des décisions prises par cet organe à sa trente-sixième session (EB.AIR/WG.5/78), notamment de celles concernant les modalités, les méthodes et le calendrier de réexamen du Protocole relatif aux métaux lourds (EB.AIR/2004/4). Il a mentionné le rapport du Groupe d'experts (EB.AIR/WG.5/2004/3) et les rapports de deux ateliers scientifiques (EB.AIR/WG.5/2004/2; EB.AIR/WG.5/2004/3/Add.1). Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a indiqué que le Groupe d'experts avait achevé les travaux préparatoires entrepris en vue du réexamen. Il a appelé l'attention des participants sur le projet de décision prévoyant la création d'une équipe spéciale (EB.AIR/WG.5/2004/4, annexe) et sur le mandat, exposé succinctement dans le projet de plan de travail (EB.AIR/2004/3, point 1.6), qu'il était proposé de lui confier afin qu'elle procède au nécessaire réexamen du Protocole. Comme il en avait été prié, le secrétariat avait repris dans le projet de plan de travail pour l'application de la Convention les éléments arrêtés d'un commun accord par les membres du Groupe de travail (EB.AIR/WG.5/78, par. 18).
23. La délégation allemande a fait savoir que son pays était prêt à piloter l'équipe spéciale envisagée, sous la direction de M. D. Jost. La première réunion était prévue du 16 au 18 mars 2005 à Berlin.
24. La délégation canadienne et celle des États-Unis ont émis des réserves au sujet du déroulement des travaux et des procédures de l'équipe spéciale envisagée et ont proposé de modifier le plan de travail en vue de l'établissement d'un calendrier.
25. Les Parties au Protocole:
- a) Ont adopté les modalités, les méthodes et le calendrier des travaux requis aux fins des examens visant à déterminer si les obligations énoncées dans le Protocole étaient suffisantes et avaient l'efficacité voulue;
  - b) Ont approuvé l'exécution des évaluations et activités d'examen nécessaires prévues;
  - c) Ont décidé, conformément aux paragraphes 6 et 7 de l'article 13 du Protocole et à la décision 1998/1 de l'Organe exécutif, concernant toute présentation de proposition visant à modifier l'annexe I, l'annexe VI ou l'annexe VII en vue d'ajouter respectivement un métal lourd, une mesure de réglementation des produits ou encore un produit ou un groupe de produits, de faire appel au Groupe de travail des stratégies et de l'examen pour procéder, avec le concours d'une équipe spéciale, à l'examen technique de ladite proposition.

26. L'Organe exécutif:

- a) A pris note du rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen;
- b) A exprimé sa gratitude au Président du Groupe d'experts et au pays chef de file pour les travaux qui avaient abouti à l'entrée en vigueur du Protocole, et a pris note avec satisfaction des travaux préparatoires entrepris par le Groupe de travail;
- c) A constitué l'Équipe spéciale des métaux lourds, l'a priée de se mettre au travail, sous la direction de l'Allemagne (voir la décision 2004/2, dans le document ECE/EB.AIR/83/Add.1);
- d) A noté que le mandat de l'Équipe spéciale était énoncé dans le projet de plan de travail;
- e) A prié le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP:
  - i) D'appuyer les travaux de l'Équipe spéciale grâce à la participation et aux contributions d'experts compétents de leurs organes subsidiaires et centres internationaux;
  - ii) De communiquer toutes les informations pertinentes à l'Équipe spéciale pour l'aider à établir les rapports intérimaires et les rapports finals dans lesquels elle récapitulerait les résultats des examens et évaluations;
- f) A prié le Groupe de travail de lui rendre compte, à sa session suivante, de l'état d'avancement de l'examen visant à déterminer si les obligations énoncées dans le Protocole étaient suffisantes et avaient l'efficacité voulue, de formuler des recommandations au sujet des évaluations prévues et de l'informer des progrès accomplis dans la préparation des examens techniques concernant les métaux lourds, les mesures de réglementation des produits ou les produits/groupes de produits supplémentaires auxquels il était proposé d'étendre le champ du Protocole;
- g) A prié le Comité de l'application de réfléchir, dans le cadre de ses fonctions (décision 1997/2, annexe, par. 3 d) de l'Organe exécutif), au calendrier d'un examen approfondi du respect par les Parties des obligations concernant le niveau des émissions qu'elles avaient contractées au titre du Protocole (par. 3 de l'article 10).

B. Protocole relatif aux polluants organiques persistants

27. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a présenté des informations au sujet de la relecture des dispositions relatives aux substances, de l'état d'avancement de l'examen visant à déterminer si les obligations énoncées dans le Protocole sont suffisantes et ont l'efficacité voulue et de la procédure d'examen des substances nouvelles qu'il était proposé d'inclure dans le Protocole (EB.AIR/WG.5/2004/1), telles que rapportées par l'Équipe spéciale des POP au Groupe de travail à sa trente-sixième session (EB.AIR/WG.5/78).

28. La délégation italienne a annoncé qu'elle accueillerait une réunion informelle de l'Équipe spéciale du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2005 à Rome.

29. L'Organe exécutif:

- a) S'est dit satisfait des travaux menés par l'Équipe spéciale et a invité celle-ci à aller de l'avant et à faire rapport au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa session suivante;
- b) Est convenu que les réévaluations et réexamens des substances requis par le Protocole avaient été réalisés et a demandé que les résultats en soient reflétés dans l'examen du caractère suffisant et efficace des obligations énoncées dans le Protocole;
- c) A pris note de l'état d'avancement de l'examen du caractère suffisant et efficace des obligations énoncées dans le Protocole et a prié l'Équipe spéciale de poursuivre ses travaux selon la structure esquissée dans le document EB.AIR/WG.5/2004/1;
- d) A décidé d'interpréter l'expression «jugée acceptable» comme l'avait proposé le Groupe de travail des stratégies et de l'examen et a demandé au secrétariat de présenter des rapports sur les substances qu'il était proposé d'ajouter au Protocole pour étayer cette interprétation (EB.AIR/WG.5/78, par. 32 i) et j));
- e) A pris note des lignes directrices générales pour l'analyse technique des dossiers concernant les substances nouvelles et est convenu que celles-ci devraient être appliquées lors de la soumission de propositions visant à ajouter des substances aux annexes;
- f) A prié les Coprésidents de l'Équipe spéciale et le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen d'établir, pour la prochaine session du Groupe de travail, un document sur les différentes priorités qui pourraient être fixées et les amendements qui pourraient être apportés au Protocole;
- g) A remercié l'Italie et l'Autriche de proposer d'accueillir une réunion informelle à Rome (28 février et 1<sup>er</sup> mars 2005) et une réunion de l'Équipe spéciale en Autriche (fin mai-début juin 2005);
- h) A pris note des travaux menés par d'autres organes subsidiaires et a prié ceux-ci de continuer d'appuyer l'Équipe spéciale selon les besoins.

C. Substances nouvelles

30. Ayant consulté l'Union européenne, la délégation suédoise a déclaré que l'objet de sa proposition au secrétariat concernant l'inscription d'une substance avait été de lancer un processus d'analyse technique pour le sulphonate de perfluorooctane (PFOS), analyse qui pourrait être réalisée sur la base du paragraphe 4 d) de la décision 2003/10 et conformément à la décision 1998/2.

31. La délégation norvégienne a déclaré que la communication de son pays avait pour objet de proposer d'incorporer dans l' (les) annexe(s) du Protocole relatif aux POP le diphényléther pentabromé (pentaBDE), sur la base d'une analyse technique, réalisée par l'équipe de l'analyse technique relevant de l'Équipe spéciale des POP, des dossiers présentés. Cette analyse devrait être réalisée sur la base de la décision 2003/10 et conformément à la décision 1998/2 de ce dernier.

32. L'Organe exécutif a prié l'Équipe spéciale de réaliser, sur la base du paragraphe 4 d) de la décision 2003/10, une analyse technique du pentaBDE et du PFOS et de faire rapport sur l'état d'avancement de ses travaux au Groupe de travail des stratégies et de l'examen conformément au plan de travail de l'Organe exécutif. Ceci pourrait déboucher sur une éventuelle inscription de ces substances à l'annexe I, II ou III du Protocole, selon les conclusions de l'analyse et après un examen entrepris par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen et par l'Organe exécutif.

33. Le secrétariat a indiqué à l'Organe exécutif qu'il avait compulsé les dossiers des substances proposées, comme l'avait demandé le Groupe de travail des stratégies et de l'examen (EB.AIR/WG.5/78, par. 32 j)), et qu'il avait estimé que ceux-ci renfermaient tous les éléments requis.

34. L'Organe exécutif a pris note de la déclaration du secrétariat et a décidé de lancer, selon un processus spécial, l'analyse technique de ces composés. Il est convenu que ces substances devraient être présentées conformément à la décision 2003/10.

35. L'Organe exécutif a insisté sur le fait que les futures communications de ce type, ou les communications analogues au titre du Protocole relatif aux métaux lourds, devaient être présentées à temps pour être distribuées par le secrétariat au moins 90 jours avant sa session.

36. Le CSM-E a dit être en possession d'informations sur le diphenyléther pentabromé (pentaBDE) et que celles-ci seraient communiquées à l'Équipe spéciale. La délégation allemande a fait observer qu'elle menait des travaux sur l'endosulphan en vue de soumettre cette substance à l'analyse technique.

#### D. Protocole de Göteborg

37. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a rendu compte de ses récents travaux et décisions concernant la préparation de l'examen du Protocole de Göteborg.

38. M. M. Vainio (Communauté européenne) a communiqué des renseignements pertinents sur les travaux menés dans le cadre du programme «Un air pur pour l'Europe» (CAFE) de la Communauté européenne. Il a souligné l'excellente coopération avec le secrétariat de la Convention ainsi que le fait qu'il importait d'améliorer la qualité des inventaires des émissions, et a fait observer que le scénario de référence du programme CAFE avait été élargi à quelques autres pays non membres de l'Union.

39. L'attention des participants a été appelée sur l'importance d'une mise à contribution active des pays non membres de l'Union européenne aux travaux menés dans le cadre de la Convention. La délégation néerlandaise a prié instamment les pays chefs de file d'équipes spéciales et les groupes d'experts de fournir les fonds nécessaires pour que des experts de l'EOCAC puissent participer à leurs réunions.

40. L'Organe exécutif:

a) S'est dit satisfait de l'état d'avancement des travaux de préparation de l'examen du Protocole de Göteborg et a engagé les Parties à appuyer les activités scientifiques par la fourniture des données nécessaires (émissions, modèles, charges critiques, etc.);

b) A prié instamment les Parties de ratifier le Protocole de Göteborg aussitôt que possible, en faisant observer que l'entrée en vigueur de cet instrument était attendue sous peu et que la première réunion des Parties au Protocole se tiendrait vraisemblablement lors de sa vingt-troisième session, en décembre 2005;

c) S'est félicité de l'état d'avancement des modèles d'évaluation intégrée, des conclusions de l'examen du modèle RAINS et des travaux menés par le CMEI pour étudier les liens et les synergies entre les changements climatiques, d'une part, et, d'autre part, les effets de la pollution atmosphérique et les politiques en la matière; il s'est félicité également du projet de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée d'organiser un atelier sur les méthodes de l'évaluation intégrée intéressant le modèle RAINS à l'IIASA les 20 et 21 janvier 2005 et a pris note de la nécessité, pour l'Équipe spéciale, de tenir deux réunions en 2005;

d) A pris note de l'état d'avancement du scénario de référence que mettait au point le CMEI, en déplorant que ce scénario ne couvre pas la totalité de la région de l'EMEP, et s'est dit satisfait de savoir que le programme CAFE de l'Union européenne engloberait à l'avenir des pays non membres de l'Union;

e) S'est félicité de l'état d'avancement de la base de données ECODAT que le Groupe d'experts des questions technico-économiques mettait au point, en relevant l'utilité de cet outil pour la construction de modèles d'évaluation intégrée, et a noté que la prochaine réunion du Groupe d'experts se tiendrait le 19 janvier 2005, en juxtaposition avec l'atelier sur les méthodes d'évaluation intégrée intéressant le modèle RAINS;

f) S'est félicité des progrès accomplis par le Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, en rappelant que les Parties au Protocole disposaient d'un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur du Protocole pour se doter de codes nationaux de bonnes pratiques agricoles afin de réduire les émissions d'ammoniac.

#### E. Création d'un groupe d'experts des particules

41. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a rendu compte de ses récents travaux et décisions intéressant les particules. La proposition de l'Allemagne de piloter un groupe d'experts qui étudierait les questions scientifiques et techniques liées aux particules avait été appuyée par le Groupe de travail (EB.AIR/WG.5/78, annexe). L'Allemagne a réaffirmé sa volonté de piloter le groupe d'experts et le Royaume-Uni a proposé d'en assurer la coprésidence.

42. La délégation des États-Unis a proposé que soit incorporée, dans le plan de travail du groupe d'experts, la question de l'examen des caractéristiques des particules en tant que polluants transfrontières.

43. La délégation de la Commission européenne a indiqué qu'elle axerait sa Stratégie thématique de lutte contre la pollution atmosphérique sur les PM<sub>2,5</sub>. M. Schneider a appelé l'attention sur un rapport concernant les effets des particules sur la santé, établi par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires; ce rapport, qui serait finalisé au printemps 2005, pourrait apporter des éléments utiles aux travaux du groupe d'experts qu'il était proposé de créer. M. Schneider a souligné qu'il importait de suivre la question de la spéciation des particules.

44. L'Organe exécutif:

a) A adopté le projet de décision portant création d'un groupe d'experts des particules (EB.AIR/WG.5/78, annexe) tel que modifié (décision 2004/3);

b) S'est félicité de la proposition de l'Allemagne et du Royaume-Uni de piloter et coprésider le groupe d'experts, notant que la première réunion de ce groupe était prévue en mai 2005;

c) A fait observer que le mandat de ce groupe figurait dans le projet de plan de travail et a décidé de revenir sur cette question au titre du point 11 de l'ordre du jour;

d) A engagé vivement le Groupe d'experts et les organes qui étaient déjà partie prenante dans ce domaine à collaborer.

## **VI. ORIENTATION FUTURE DES ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

45. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a donné des informations au sujet des conclusions du séminaire qu'il avait organisé pour la région de l'EOCAC au moment de sa trente-sixième session. Il a pris note du projet de la CEE relatif au renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application de technologies propres de combustion du charbon en Asie centrale (CAPACT) et d'autres initiatives tendant à procurer un appui aux pays en transition et a insisté sur la nécessité de persévérer sur cette voie.

46. Le secrétariat a fourni un complément d'information sur le projet CAPACT, en faisant observer que celui-ci venait lancer utilement un processus dont le besoin se faisait sentir à une échelle beaucoup plus large. Il a présenté son analyse de l'état de la ratification de la Convention et de ses protocoles (EB.AIR/2004/4) et a appelé l'attention sur les conclusions auxquelles il était parvenu, notamment la lenteur avec laquelle les pays avaient de plus en plus tendance à ratifier les protocoles les plus récents. La structure géographique des pays qui n'avaient pas signé ou ratifié les protocoles n'était pas toujours facile à comprendre. Enfin, le secrétariat a appelé l'attention sur les avant-projets de guides de la mise en œuvre des trois derniers protocoles. Pour peu qu'il dispose des ressources nécessaires, le secrétariat espérait pouvoir parachever ces guides et les faire traduire en russe. Il a fait observer aussi combien il importait de rationaliser la documentation des réunions et a proposé des solutions pour l'avenir.

47. M. L. Lindau (Suède) a récapitulé les conclusions de l'atelier tenu peu auparavant à Göteborg (Suède) pour examiner des stratégies en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Il a fait observer qu'il fallait insister davantage sur certains points, tels que les particules et l'azote, tout en soulignant que les problèmes environnementaux antérieurs n'étaient pas encore résolus. Le rapport de cet atelier sortirait en 2005 et le Groupe de travail des stratégies et de l'examen en étudierait les conclusions à sa prochaine session.

48. La délégation des États-Unis a relevé l'importance des déplacements hémisphériques des polluants, ainsi qu'il ressortait de l'atelier de Göteborg. À son avis, le moment était venu de formaliser les travaux menés précédemment sur les études hémisphériques et il fallait créer une nouvelle équipe spéciale qui se chargerait de cette question. Elle a proposé de piloter cette équipe, en notant que la Communauté européenne avait offert d'en être le copilote, et a proposé un projet de mandat à l'attention de l'Organe exécutif.

49. M. J. W. Erisman (Pays-Bas) a appelé l'attention sur la troisième Conférence internationale sur l'azote qui s'était tenue à Nanjing (Chine). Il a insisté sur l'aggravation des problèmes causés par les émissions d'azote et a mis en exergue la Déclaration de Nanjing, qui avait été adoptée par la Conférence et dont le texte avait été communiqué à l'Organe exécutif. Les Pays-Bas accueilleraient volontiers un atelier sur l'azote réactif en 2005.
50. M. R. Mills (IUAPPA), faisant observer combien il importait que les organes internationaux collaborent, a appelé l'attention sur l'initiative prise par l'IUAPPA de convoquer un forum d'organisations et de réseaux soucieux de lutter contre la pollution atmosphérique afin de faciliter l'échange d'informations et de favoriser la collaboration. L'IUAPPA avait décidé de prolonger cette initiative et prévoyait de nouvelles réunions et interventions.
51. Lors du débat qui a suivi cette présentation, de nombreuses délégations ont dit s'intéresser aux questions liées à la pollution hémisphérique, sont convenues qu'il était opportun de créer une équipe spéciale et ont fait savoir que leurs experts participeraient aux travaux de cette équipe.
52. De nombreuses délégations ont appelé l'attention sur les difficultés éprouvées lors de la ratification des protocoles. Selon nombre d'entre elles, les annexes techniques des protocoles récents pouvaient soulever des problèmes supplémentaires, voire faire obstacle à l'accession ou à la ratification. Il faudrait, selon certaines, accorder l'attention qu'il se doit à toute annexe éventuelle lors de l'élaboration de nouveaux protocoles ou de la révision de ceux qui étaient déjà en vigueur. Plusieurs délégations ont été d'avis qu'il faudrait lancer des négociations en vue de rendre obligatoires les annexes techniques des trois derniers protocoles relatifs à la Convention traitant des plafonds d'émission.
53. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur l'importance des particules et leur effet sur la santé et ont estimé qu'il s'agissait là d'un problème sur lequel il faudrait se pencher en priorité à l'avenir. Selon certaines, il faudrait améliorer les inventaires des émissions des particules ainsi que leurs mesures. Si certaines délégations ont estimé que la meilleure manière d'y parvenir serait de réviser le Protocole de Göteborg, d'autres ont été d'avis qu'il fallait élaborer un protocole sur les particules.
54. Selon de nombreuses délégations, il fallait faire participer les pays de l'EOCAC aux travaux menés dans le cadre de la Convention. Il faudrait soutenir ces pays, et les pays chefs de file d'équipes spéciales et les groupes d'experts devraient appuyer la participation d'experts de cette région. Les mécanismes de financement d'ateliers pour la région de l'EOCAC ont été examinés, et les possibilités de faire appel à l'un des fonds d'affectation spéciale au titre de la Convention seraient étudiées.
55. Notant qu'il importait que les régions coopèrent, plusieurs délégations ont été d'avis que la CEE pourrait collaborer avec les autres commissions régionales tandis que plusieurs d'entre elles, faisant ressortir la nécessité de s'atteler aux problèmes liés à l'azote, ont proposé que le secrétariat de la Convention appuie la Déclaration de Nanjing.

56. L'Organe exécutif:

a) A salué l'élaboration, par le secrétariat, du document EB.AIR/2004/4, est convenu que les conclusions qui y étaient énoncées méritaient un plus ample examen et, notant que certaines Parties déploraient que la complexité des annexes ait présenté des barrières à la ratification, a demandé que la question de la ratification et de l'accession soit examinée de façon plus approfondie, éventuellement par le biais du prochain questionnaire sur les stratégies et politiques;

b) A pris note des principales conclusions de l'atelier tenu à Göteborg et a demandé que le rapport de cette réunion soit transmis aux organes subsidiaires afin que ceux-ci puissent l'étudier dans le cadre de l'examen de leur plan de travail à moyen terme et de leur stratégie à long terme;

c) S'est félicité de la proposition des États-Unis et de la Communauté européenne de piloter une équipe spéciale relevant de l'EMEP sur le transport hémisphérique des polluants atmosphériques dans le cadre de l'EMEP, est convenu de créer une telle équipe spéciale (voir la décision 2004/4) et a demandé à celle-ci d'élaborer un plan de travail tenant compte de la nécessité de collaborer avec des scientifiques d'Asie et de faire rapport à ce sujet à l'Organe directeur de l'EMEP dès que possible;

d) S'est félicité de la déclaration qui avait été adoptée par la Conférence internationale sur l'azote, est convenu d'appeler l'attention de ses organes subsidiaires sur ce texte ainsi que sur les conclusions de la Conférence afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs travaux futurs et a décidé de demander à son bureau de voir s'il y avait lieu d'entreprendre d'autres actions;

e) A invité le secrétariat à étudier les possibilités d'élargir la portée géographique de la Convention et à rendre compte de ses conclusions au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa prochaine session;

f) A noté l'importance des travaux qui étaient menés dans le cadre de la Convention dans l'EOCAC, s'est félicité du démarrage du projet CAPACT en Asie centrale et a encouragé tous les centres de programme et pays chefs de file à promouvoir des activités dans l'EOCAC;

g) A noté la nécessité d'organiser des ateliers annuels dans les pays de l'EOCAC et d'élaborer des manuels ou guides de la mise en œuvre des protocoles les plus récents à la Convention, tout en reconnaissant combien il importait de disposer de ressources suffisantes pour ce travail;

h) A demandé au secrétariat d'étudier les moyens de développer ses projets concernant les guides de la mise en œuvre des protocoles et de lui faire rapport à ce sujet à sa vingt-troisième session;

i) A invité le secrétariat à étudier avec les bureaux des organes subsidiaires les possibilités de rationaliser la documentation et de mieux utiliser l'Internet pour diffuser l'information.



## VII. RÉUNION SPÉCIALE CONSACRÉE AU VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION

57. Ont assisté à la réunion spéciale des délégations auprès de l'Organe exécutif, des représentants des autres organes de la Convention et de leurs centres de programme ainsi que des personnes invitées, notamment celles qui, par le passé, avaient pris part aux travaux dans le cadre de la Convention. La presse y avait été également invitée.
58. La réunion spéciale a été ouverte par le Président, qui s'est félicité de l'importance de la participation des autres organes et des invités.
59. La Secrétaire exécutive de la CEE, M<sup>me</sup> Brigita Schmögnerová, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion spéciale. Elle a appelé l'attention sur les félicitations adressées à la Convention, et reçues par le secrétariat, par les Ministres de l'environnement de l'Allemagne, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Italie, du Kirghizistan, de la Lituanie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède et de la Suisse, ainsi que de la Communauté européenne (EB.AIR/2004/1).
60. Le Secrétaire d'État à l'environnement de la Suisse, M. Philippe Roch, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Suisse. Notant l'historique de la Convention, il a appelé l'attention sur l'importance des chantiers à venir. Il a souligné combien il importait d'élargir la portée de la Conférence à l'Asie centrale et a fait observer qu'il serait plus avantageux de s'attaquer à la pollution à l'échelle planétaire par le biais d'une collaboration interrégionale plutôt que sous l'angle d'une instance mondiale.
61. Des exposés ont été faits sur les thèmes suivants, liés aux dispositifs passés, actuels et futurs: les 25 ans de la Convention, par M. H. Dovland (Norvège), Président de l'Organe exécutif; une perspective nord-américaine, par M. W. Harnett (États-Unis); la politique communautaire européenne, par M. P. Gammeltoft (Communauté européenne); la perspective de l'Agence européenne de l'environnement, par M<sup>me</sup> J. McGlade (Directrice exécutive, Agence européenne de l'environnement); les perspectives d'action pour la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, par M. V. Sokolovsky (Fédération de Russie); le point de vue des ONG, par M. C. Agren (membre du secrétariat des ONG sur les pluies acides, Suède); le point de vue de l'industrie, par M. W. Kyte (EURELECTRIC); le respect des obligations découlant des protocoles, par M. P. Széll (Royaume-Uni); les perspectives d'avenir, par M. R. Ballaman (Suisse); et les 25 ans de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, ouvrage retraçant l'histoire de la Convention, par M. J. Sliggers (Pays-Bas).
62. S'agissant des questions scientifiques et techniques, des exposés ont été faits sur les thèmes suivants: présentation du «Rapport d'évaluation de l'EMEP», par M. A. Eliassen (Norvège); présentation de l'étude intitulée «Review and assessment of air pollution effects and their recorded trends», par M. H.-D. Gregor (Allemagne); le rôle de l'Organisation mondiale de la santé, par M. M. Krzyzanowski (OMS); questions technico-économiques, par M. L. Lindau (Suède); les modèles d'évaluation intégrée, par M. M. Amann (CMEI); les liens avec les

problèmes mondiaux, par M. H. Wuester (secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques); les POP et les problèmes mondiaux, par M. D. Stone (Canada); et les questions hémisphériques, par M. W. Harnett (États-Unis).

63. Plusieurs participants ont appelé l'attention sur l'efficacité des travaux menés dans le cadre de la Convention au cours des 25 années écoulées. Ils ont relevé l'importante contribution de particuliers et du secrétariat, notamment l'esprit de collaboration, gage du succès de la Convention. L'attention a été appelée aussi sur les initiatives nouvelles concernant les particules et les modèles hémisphériques et sur la nécessité d'améliorer les mécanismes de financement des activités de base qui n'étaient pas couvertes par le Protocole EMEP. Les participants ont reconnu que de nombreux résultats avaient été obtenus grâce à la Convention, mais que d'importants travaux étaient encore dans la filière.

64. M<sup>me</sup> Aida Roman (PNUE) a fait observer que le réseau EANET en était à la troisième année de sa phase ordinaire. Relevant les liens actuels avec la Convention, elle a dit espérer une collaboration plus étroite à l'avenir. M. L. Barrie (OMM) a noté l'importance des travaux entrepris en collaboration par le secrétariat de la Convention et l'OMM.

65. L'attention a été appelée sur les déclarations ministérielles dont le texte avait été mis à disposition par le secrétariat, sur la nouvelle brochure qui avait été éditée pour la Convention, sur l'ouvrage intitulé «Clearing the Air» consacré aux 25 années de la Convention, sur le rapport d'évaluation de l'EMEP, sur le rapport de situation et de tendance du Groupe de travail des effets, sur le nouveau Manuel de la Convention, sur le CD-ROM contenant des jeux pour enfants, disponible aussi sur le site Web de la Convention, et sur le concours de dessin organisé par l'École internationale de Genève.

66. Les délégations norvégienne et suisse ont invité les participants à une réception donnée en soirée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Convention.

67. Selon l'Organe exécutif, la réunion spéciale avait été un moyen très efficace de porter un regard sur les succès du passé, de se pencher sur la situation actuelle de la Convention et d'appeler l'attention sur ce qui restait à faire. Il a demandé au secrétariat de publier des informations au sujet de cette réunion sur le site Web de la Convention et a invité le secrétariat et les délégations à se servir de ces informations pour appeler encore l'attention sur les activités relevant de la Convention.

## **VIII. RESPECT DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PROTOCOLES**

68. M. P. Széll (Royaume-Uni), Président du Comité de l'application, a présenté le septième rapport du Comité (EB.AIR/2004/6 et Add.1) sur le respect, par les Parties, de leurs obligations au titre des protocoles ainsi que les conclusions des treizième et quatorzième réunions du Comité. Il a appelé l'attention sur les recommandations faites par le Comité, notamment celles par lesquelles il recommandait que soient adoptées des décisions concernant le respect, par une Partie, de ses obligations en vertu du Protocole de 1994 sur le soufre: Slovaquie, par trois Parties de leurs obligations en vertu du Protocole de 1991 sur les COV: Norvège, Espagne et Luxembourg et par trois Parties de leurs obligations en vertu du Protocole de 1988 sur les NO<sub>x</sub>: Grèce, Irlande et Espagne.

69. M. Széll a souligné les conclusions de l'examen annuel, par le Comité, de la mesure dans laquelle les Parties s'acquittaient de leurs obligations redditionnelles et a appelé l'attention sur la recommandation du Comité concernant le non-respect par certaines Parties de leurs obligations relatives à la communication d'informations (EB.AIR/2004/6/Add.1, par. 34). Il a appelé l'attention sur le nouveau système, établi par le Comité, pour notifier le respect en matière de communication de données sur les émissions en vertu du Protocole de 1991 sur les COV et du Protocole de 1994 sur le soufre et a rendu compte de l'état d'avancement de l'examen approfondi, par le Comité, du Protocole sur les POP. Il a souligné les résultats des travaux du Comité sur les mesures supplémentaires que pourrait prendre l'Organe exécutif en cas de non-respect, en faisant ressortir en particulier la conclusion du Comité selon laquelle les mesures devraient être étudiées au cas par cas.

70. Au moment d'adopter la décision au sujet du cas de la Norvège, l'Organe exécutif a noté trois modifications dont la Norvège estimait qu'elles auraient dû être prises en considération au paragraphe 12 du rapport du Comité de l'application (EB.AIR/2004/6). Présentant ces modifications, M. Széll a souligné que, même si le Comité de l'application avait consigné ces trois points, cela n'aurait eu aucune incidence sur ses conclusions concernant la situation de non-conformité dans laquelle se trouvait la Norvège ou le libellé de la décision dont il avait recommandé l'adoption par l'Organe exécutif. Ces trois modifications étaient les suivantes: i) remplacer, à la septième ligne, le mot «augmenter» par «diminuer»; ii) à la huitième ligne, le libellé aurait été plus clair si, au lieu de l'expression «l'accroissement», on avait mis «le chiffre» ou «le total»; iii) on aurait dû prendre acte des mesures adoptées par la Norvège en 2004 pour renforcer les mesures de réduction des émissions au-delà des côtes.

71. La délégation norvégienne a déclaré qu'à la suite des mesures qu'elle prenait pour réduire les émissions de COV, la Norvège devrait parvenir à se conformer à son obligation en 2005 pour ce qui est du total de ses émissions annuelles nationales et en 2006 en ce qui concerne sa zone de gestion de l'ozone troposphérique (ZGOT).

72. La délégation espagnole a renseigné au sujet des progrès accomplis par l'Espagne pour s'acquitter de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub>. Le Président a remercié la délégation espagnole pour son exposé et a indiqué que cette déclaration serait transmise au Comité de l'application pour qu'il l'examine à sa quinzième réunion. L'Organe exécutif a décidé d'adopter le projet de décision sous sa variante 1 figurant au paragraphe 32 (EB.AIR/2004/6) sans la modification proposée dans le document EB.AIR/2004/6/Corr.2.

73. La délégation grecque a indiqué que la Grèce n'avait pas pu répondre dans les délais en 2004 à l'invitation de l'Organe exécutif et à ses demandes de renseignements en raison d'une année administrative particulièrement chargée. Il a dit que la Grèce avait l'intention de fournir les informations demandées et de participer à la réunion du Comité de l'application en 2005. L'Organe exécutif a décidé d'adopter le projet de décision concernant le non-respect de ses obligations par la Grèce comme recommandé au paragraphe 23 du document EB.AIR/2004/6, sans la modification proposée dans le document EB.AIR/2004/6/Corr.2.

74. La délégation irlandaise a souligné que les réductions d'émission obtenues pendant deux années consécutives rapprochaient l'Irlande du respect de ses obligations.

75. L'Organe exécutif a noté que trois Parties, à savoir la Croatie, la Fédération de Russie et le Luxembourg, avaient fourni les données d'émission manquantes mentionnées aux paragraphes 6, 9, 12 et 17 du rapport du Comité de l'application (EB.AIR/2004/6/Add.1).

76. Au sujet des paragraphes 26 et 29 de ce rapport, l'Organe exécutif a admis que les questions 20 à 23 du questionnaire sur les stratégies et politiques ne s'appliquaient pas au Canada et a modifié le projet de décision relatif au respect par les Parties de leurs obligations en matière de communication d'informations en éliminant le Canada de la liste des Parties qui ne s'étaient pas acquittées de leurs obligations.

77. L'Organe exécutif a pris note du septième rapport du Comité de l'application (EB.AIR/2004/6 et Add.1) et exprimé ses vifs remerciements aux membres du Comité, à son président et au secrétariat. Il a adopté:

a) La décision 2004/5 concernant le respect par la Slovénie de ses obligations au titre du Protocole de 1994 sur le soufre (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1);

b) La décision 2004/6 concernant le respect par la Norvège de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1);

c) La décision 2003/7 concernant le respect par la Grèce de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1);

d) La décision 2004/8 concernant le respect par l'Irlande de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1);

e) La décision 2004/9 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1);

f) La décision 2004/10 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1);

g) La décision 2004/11 concernant le respect par le Luxembourg de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1);

h) La décision 2004/12 concernant le respect par les Parties des obligations relatives à la communication d'informations sur les émissions et à la notification de leurs stratégies et politiques (voir ECE/EB.AIR/83/Add.1).

78. En outre, l'Organe exécutif:

a) A prié le secrétariat de communiquer ces décisions aux ministres des affaires étrangères des Parties concernées;

b) A prié le Comité de poursuivre l'étude approfondie du respect par les Parties de leurs obligations au titre du Protocole relatif aux POP;

c) A noté que les six membres suivants siègeraient au Comité un an de plus: M<sup>me</sup> Sue Biniatz (États-Unis), M. Volkert Keizer (Pays-Bas), M. Lars Lindau (Suède),

M. Stephan Michel (Suisse), M. Tuomas Kuokkanen (Finlande) et M. Patrick Széll (Royaume-Uni);

- d) A réélu M<sup>me</sup> Melanija Lesnjak (Slovénie) pour un deuxième mandat de deux ans;
- e) A élu un nouveau membre, M<sup>me</sup> Sonja Vidic (Croatie).

### **IX. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

79. Le secrétariat a noté que l'examen de 2002 des stratégies et des politiques visant à réduire la pollution atmosphérique était disponible en anglais et en français. La version russe serait adressée aux délégations russophones avant la fin de l'année.

80. Le secrétariat a fourni des informations sur les réponses des Parties au questionnaire de 2004 (EB.AIR/2004/8). Il a fait état également d'échanges de vues avec le Comité de l'application concernant un examen approfondi du questionnaire sur le plan juridique et a informé l'Organe exécutif des travaux entrepris en vue de réviser le questionnaire pour janvier 2006. Comme l'avait décidé l'Organe exécutif, le questionnaire de 2006 comprendrait à la fois des questions se rapportant aux protocoles et des questions de politique générale.

81. L'Organe exécutif:

- a) A pris note avec satisfaction de la publication de l'examen de 2002 des stratégies et des politiques visant à réduire la pollution atmosphérique;
- b) A décidé que les réponses au questionnaire seraient affichées sur l'Internet de façon à permettre l'accès à la base de données correspondante;
- c) A prié le secrétariat d'établir le projet de questionnaire de 2006 en concertation avec le Comité de l'application et de le soumettre à l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session.

### **X. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION**

82. M<sup>me</sup> A. Roman (PNUE) a donné des renseignements sur le réseau EANET. Elle a décrit la structure et les travaux du réseau et indiqué ses futures priorités. Elle a noté la participation du secrétariat aux travaux de l'organe intergouvernemental de l'EANET et attiré l'attention sur la coopération avec le CCQC et le PIC-Forêts. Elle a noté qu'un atelier scientifique conjoint EANET-EMEP devait être proposé pour 2005.

83. Les délégations se sont félicitées du resserrement de la collaboration avec l'EANET et l'ont jugée mutuellement profitable pour les futures activités. Elle serait, en particulier, précieuse pour les travaux de la Convention sur le transport à l'échelle de l'hémisphère. La délégation de la Fédération de Russie a souligné que les activités de surveillance étaient très coûteuses et a suggéré que l'EMEP établisse des modèles offrant une couverture plus large des estimations des

dépôts dans la région de l'EANET. Les centres de l'EMEP ont été invités à coopérer à cette entreprise dans la limite de leurs ressources.

84. M. L. Barrie (OMM) a fait le point de la collaboration entre l'OMM et l'EMEP ainsi que de certaines activités en rapport avec la Convention. Le secrétariat a accepté d'afficher les renseignements détaillés sur le site Web de la Convention. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a communiqué des renseignements écrits qui ont été transmis à l'Organe exécutif.

## **XI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2005**

85. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail pour l'application de la Convention (EB.AIR/2004/3) et la liste provisoire des réunions pour 2005, modifiés compte tenu des délibérations et des décisions de l'Organe exécutif en début de session.

86. L'Organe exécutif a adopté son plan de travail pour 2005 (ECE/EB.AIR/83/Add.2, annexe XIII). La liste provisoire des réunions y figure à l'annexe XIV.

## **XII. QUESTIONS FINANCIÈRES**

87. Le secrétariat a présenté la note relative aux ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention (EB.AIR/2004/5) dans laquelle étaient présentés, entre autres, les budgets détaillés de l'EMEP et des activités de base pour 2005 ainsi que leurs budgets provisoires pour 2006 et 2007. Le secrétariat a fourni des éléments d'information actualisés sur les contributions et a invité les participants à formuler des observations au sujet des contributions supplémentaires.

88. Certaines délégations ont suggéré que le barème révisé des quotes-parts de l'ONU pour 2004 soit pris en considération à compter de 2005 pour le calcul des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP.

89. L'Organe exécutif:

a) S'est félicité de l'adhésion de la Lituanie au Protocole EMEP et a décidé d'adopter, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de cet instrument, l'annexe révisée, incluant la Lituanie, qui est reproduite à l'annexe ci-après (ECE/EB.AIR/83/Add.2);

b) S'est prononcé sur l'affectation précise des ressources en 2005 (EB.AIR/2004/5, tableau 2) et sur le barème et le montant des contributions obligatoires (deux dernières colonnes du tableau 3);

c) S'est associé à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale) afin que l'EMEP puisse mener à bien les activités prévues dans le plan de travail, en particulier les tâches difficiles dont il devra s'acquitter en 2005 pour préparer l'examen des protocoles et les travaux relatifs aux modèles d'évaluation intégrée ainsi que leur extension aux pays non européens (EB.AIR/GE.1/2004/2, par. 73 h));

d) A prié l'Organe directeur, agissant avec le concours de son bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2006, ainsi que le plan de travail, pour adoption à sa vingt-troisième session;

e) A demandé instamment aux Parties qui ne l'avaient pas encore fait de verser leur contribution en espèces au Fonds d'affectation spéciale pour 2004 et, en 2005, de verser leur contribution de manière à ce que celle-ci parvienne au Fonds au cours du premier semestre;

f) A prié le secrétariat de préparer, en se fondant sur le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2004, une révision de l'annexe du Protocole EMEP à soumettre à l'Organe directeur à sa session suivante.

90. Concernant sa contribution volontaire au titre de la décision 2002/1, la délégation danoise a souligné que le Danemark avait versé en 2003 et 2004 la contribution recommandée au Fonds d'affectation spéciale, mais qu'elle ne serait sans doute pas en mesure de le faire à l'avenir à moins que d'autres Parties s'acquittent des contributions recommandées ou qu'un protocole prévoyant des contributions obligatoires soit adopté.

91. Pour ses contributions au titre de la décision 2002/1, la délégation finlandaise a annoncé qu'elle maintiendrait ses contributions en nature au centre du PIC-Surveillance intégrée pour 2004 et 2005.

92. La Communauté européenne a dit avoir versé ses contributions volontaires pour 2002, 2003 et 2004. Elle a invité le secrétariat à vérifier ses états comptables et à modifier les tableaux en conséquence.

93. La délégation turque a indiqué que les contributions volontaires prévues à la décision 2002/1 n'étaient pas différenciées selon qu'elles étaient destinées aux activités de base au titre de la Convention ou à celles relevant de protocoles autres que l'EMEP. Elle a précisé aussi que la Turquie était partie à la Convention et au Protocole EMEP et que, conformément à sa législation, la Turquie ne pouvait apporter de contribution qu'aux instruments internationaux auxquels elle était partie. La Turquie n'a donc pu contribuer qu'au Protocole EMEP. Le secrétariat a proposé d'étudier avec la Turquie la possibilité de résoudre ce problème.

94. Certaines délégations ont jugé impossible de fournir une contribution en nature aux centres qui n'étaient pas mentionnés dans la décision 2002/1. L'Allemagne a indiqué qu'elle souhaitait contribuer aux travaux du Groupe d'experts des questions technico-économiques, en notant que le centre correspondant à ce groupe ne figurait pas dans la décision 2002/1 et n'apparaissait pas dans le plan de travail. La France, pays chef de file, a fait état de la nécessité d'un financement. L'Allemagne a demandé que les ressources qu'elle avait fournies soient dûment consignées.

95. La délégation allemande a suggéré que les budgets de l'EMEP et des activités de base soient plus détaillés, notamment par l'indication, par exemple, des intérêts rapportés par les sommes détenues dans les Fonds d'affectation spéciale. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a fait observer que des budgets détaillés étaient déjà présentés aux différents organes subsidiaires et qu'en raison des versements tardifs les intérêts négatifs l'emportaient sur les intérêts positifs.

96. L'Organe exécutif:

a) A pris note des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour 2003 et 2004 tout en déplorant l'absence de réaction de nombreuses Parties;

b) A décidé que les principales dépenses de coordination au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole EMEP, s'élèveraient à 2 152 700 dollars des États-Unis en 2005 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars des États-Unis en 2006 et à 2 152 700 dollars des États-Unis en 2007;

c) A demandé au secrétariat d'informer les Parties des contributions qu'il leur est recommandé de verser pour constituer le budget de 2005, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1;

d) A prié instamment toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base sans retard excessif;

e) A noté, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui était fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que les pays qui financent les activités de leurs centres de liaison/points de contact nationaux ou la participation active d'experts nationaux;

f) A pris note de l'appui que l'Allemagne entendait fournir aux travaux du Groupe d'experts des questions technico-économiques et a demandé au secrétariat d'inscrire cette contribution dans les tableaux financiers pertinents au titre du CMEI avec une note de bas de page appropriée et de considérer celle-ci comme une contribution aux activités de base en application de la décision 2002/1 de l'Organe exécutif. Le secrétariat confirmerait cet apport auprès du CMEI;

g) A pris note du document EB.AIR/WG.1/2004/12, tel que modifié, sur le financement des activités relatives aux effets et a invité le Groupe de travail à présenter une note sur l'efficacité des contributions volontaires versées conformément à la décision 2002/1 de l'Organe exécutif aux activités de base non financées par le Protocole EMEP, en vue d'aider l'Organe exécutif à examiner en 2005 la nécessité d'adopter un protocole pour assurer un financement stable à long terme des activités de base;

h) A demandé en outre au secrétariat d'établir un document complémentaire proposant des moyens de préciser les ressources nécessaires et les contributions à verser aux différents centres et d'encourager le financement des activités de courte durée.

### **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

97. La délégation néerlandaise a proposé d'autres mesures en matière de communications, concernant notamment les informations à fournir sur les publications et les réunions.



98. L'Organe exécutif a invité les Parties à encourager leurs experts à établir des résumés succincts, faciles à consulter, des réunions et des publications et à les adresser au secrétariat pour qu'ils puissent être affichés sur le site Web de la Convention.

99. La délégation italienne a appelé l'attention sur un nouveau site Web qu'elle avait créé, fournissant des informations en italien sur la Convention et les documents s'y rapportant ainsi que des informations connexes d'intérêt national.

#### **XIV. ÉLECTION DU BUREAU**

100. M. H. Dovland (Norvège) a été réélu Président. M<sup>me</sup> P. Farnsworth (Canada), M. M. Williams (Royaume-Uni) et M. A. Jagusiewicz (Pologne) ont été élus Vice-Présidents. Les Présidents de l'Organe directeur de l'EMEP (M. J. Schneider, Autriche), du Comité de l'application (M. P. Széll, Royaume-Uni), du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (M. R. Ballaman, Suisse) et du Groupe de travail des effets (M. H. Gregor, Allemagne) ont été également élus Vice-Présidents. M. R. Ballaman a été réélu Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

101. L'Organe exécutif a remercié M. I. Mojik (Slovaquie) et M. L. Lindau (Suède), Vice-Présidents sortants, de l'efficacité de leur contribution aux travaux du Bureau.

#### **XV. ADOPTION DU RAPPORT**

102. L'Organe exécutif a adopté le rapport de sa vingt-deuxième session le 3 décembre 2004. Ce document fera l'objet d'une distribution générale.

-----